

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 24 JUILLET à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 18 juillet 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - Mrs Jean-Pierre LALANNE - Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Bertrand GAUFRYAU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - M. Bruno JANOT - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : - Mme Elisabeth BONJEAN jusqu'à 19 h - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR jusqu'à 19 h - Mme Marie-Josée HENRARD jusqu'à 19 h - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Vincent NOVO - Mme Axelle VERDIERE-BARGAQUI - M. Alexis ARRAS - M. Bruno CASSEN - Mme France POUDEX

POUVOIRS :

Mme Elisabeth BONJEAN qui a donné pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ jusqu'à 19 h
 M. Stéphane MAUCLAIR qui a donné pouvoir à M. André DROUIN jusqu'à 19 h
 Mme Marie-Josée HENRARD qui a donné pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO jusqu'à 19 h
 M. Francis PEDARRIOSSE qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
 Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU qui a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
 M. Vincent NOVO qui a donné pouvoir à M. Bertrand GAUFRYAU
 Mme Axelle VERDIERE-BARGAQUI qui a donné pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
 M. Alexis ARRAS qui a donné pouvoir à M. Bruno JANOT
 M. Bruno CASSEN qui a donné pouvoir à M. Philippe DUCHESNE
 Mme France POUDEX qui a donné pouvoir à M. Pascal DAGES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : ACQUISITION D'UN TERRAIN AUPRES DU CENTRE HOSPITALIER DE DAX

Dans le cadre des travaux liés au raccordement du Contournement Est de Dax au boulevard Yves du Manoir, la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, maître d'ouvrage de cet aménagement, réalise un giratoire à l'intersection de la digue et de la rue Gaston Phoebus. Cet ouvrage empiète sur la parcelle cadastrée CN n° 321, propriété du Centre Hospitalier Dax-Côte d'Argent.

Aussi, la CAGD a sollicité la Ville, compétente en matière de foncier, pour qu'elle se porte acquéreur de cette emprise, qui, après arpentage par M. TUQUOI, géomètre, représente une surface de 246 m².

La Ville a donc proposé au Centre Hospitalier Dax-Côte d'Argent de s'en porter acquéreur au prix fixé par France Domaine, à savoir 10 € le m², soit 2 460 €, ce qu'il a accepté.

Les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au Budget de la Ville, exercice 2014, FON 21318 P14031.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LALANNE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'acquisition, auprès du Centre Hospitalier de Dax-Côte d'Argent, de la partie de la parcelle cadastrée CN n° 321, pour une surface de 246 m², au prix de 2 460 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété correspondant qui sera reçu par Maître CAZALIS, Notaire à Dax, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20140724-12-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 25 Juillet 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».